



Litige dans la cession d'un vehicule, papier non fait

Par **Nyvlem**, le **10/04/2016** à **14:47**

Bonjour, je m'appelle Melvyn et je suis dans une situation plutot delicate, je vous explique.

Il y a, à peu près trois ans maintenant, j'ai récupéré le vehicule d'un collegue de travail qui voulais s'en debarrasser car il ne roulait plus.

Je suis donc aller chercher sa voiture et nous avons fait les papiers (cession du vehicule en l'état avec retour de la carte grise en prefecture).

Ayant essayé de la reparer puis la revendre, ma situation personnel entre temps avais changé. je devais partir pour aller m'installer en Belgique.

J'ai donc décidé de vendre le vehicule en l'état (toujours sans carte grise).

Une personne m'a donc contacté et nous nous sommes rencontré.

Après avoir déposé le vehicule a son domicile, celui-ci m'a dit (avec mon accord) qu'il me donnais la moitié de la somme, reparerais le vehicule, ferais les papiers pour la remise en circulation puis me donnerais le reste de l'argent. J'étais tres pressé, j'ai donc accepté.

Je suis ensuite partis m'installer en belgique en ayant que peu de nouvelle du nouveau propriétaire qui avait de son côté réparé le vehicule et cherchait a faire les papiers.

De mon côté, après plusieurs démarches administrative, je ne pouvais refaire la carte grise. Je lui est donc dit de faire passer la voiture au mine.

Depuis plus de nouvelle...

Voilà ou j'en suis :

Je recois des amendes de stationnement, a mon nom, une amande d'enlèvement de vehicule, a mon nom, donc des montant exorbitants a payer alors que je suis censé ne plus avoir ce vehicule.

Le problème est que cette personne refuse de prendre ses responsabilité et de regler les amendes et il m'a dit qu'il avait abandonné le vehicule sur un parking et que je n'ai rien pour

prouver que le vehicule lui est passé entre les mains. Je suis sur bruxelles et je ne peu donc pas porter plainte depuis mon domicile ni le recontacter ou quoi que ce soit qui puisse me dedomager de "ces" problème. Je ne sais pas quoi faire, avez-vous une idée ou un conseil en particulier sachant que je possede une photocopie de sa piece d'identité, son adresse, aucun certificat de cession, des echanges de mail...
Par avance, merci !

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **18:38**

Au point où vous en êtes direction un cabinet d'avocats spécialisés dans les infractions routières.

Des milliers de clients ont laissé une copie de CNI en caisse sans pour autant avoir bricolé dans les mutations d'un véhicule.

Par **Lag0**, le **11/04/2016** à **13:29**

Bonjour,

J'ai un peu de mal, en lisant votre histoire, à comprendre pour quelle raison vous recevez, vous, les PV.

Si j'ai bien compris, vous avez acheté un véhicule puis l'avez revendu sans avoir fait vous-même le changement de carte grise. Donc le propriétaire enregistré au fichier des immatriculations est votre vendeur, le dernier a avoir eu une carte grise à son nom. Et c'est donc lui qui doit recevoir les PV.

Par **Nyvlem**, le **12/04/2016** à **15:17**

Bonjour, et bien non car le certificat de cession a été fait avec le dernier detenteur de la carte grise mais celle-ci est retourné en prefecture avec les papiers, il ne me restait que le talon de la carte grise me permettant de circuler durant 1 mois. Cependant je n'ai pas refait faire la carte grise car je ne savais pas si je pouvais reparer le vehicule ou si je le ferais detruire(pour la feraille ou piece). Du coup, apres 1 mois, et le vehicule ne pouvant passer au controle technique, je n'ai pu la faire refaire... Je recois encore aujourd'hui des amandes et dernièrement un papier stipulant que la voiture a été enlevé et est partie a la destruction.

Et je n'ai aucun moyen de me deplacer en France pour l'instant, du moins pas avant Juin et je ne peux pas non plus regler ce montant car c'est simplement bien au dessus de mes moyens :/

Merci

Par **Nyvlem**, le **12/04/2016** à **15:21**

De plus, les amendes on, dans un premier temps été envoyé a mon ancienne adresse, puis le temps que ceux-ci leurs reviennent, elles étaient toutes majoré, c'est normal ?